

# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

---

 @Parcoursup\_info

 @Parcoursupinfo



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

# Le calendrier 2020 en trois étapes

Novembre 2019 > Janvier 2020  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

22 Janvier > 12 mars 2020  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 2 avril  
**Je finalise mon dossier**

19 Mai > 17 Juillet 2020  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

Nov.

Déc.

Janvier 2020

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

**Jeudi 12 mars :**  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

# ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

---

20 décembre 2019– 22 janvier 2020

# TERMINALES 2019-2020.FR

## Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, études de santé...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

The screenshot shows the website header with logos for the Ministry of National Education and Youth, the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation, and the 'onisep' logo. The main navigation bar consists of five steps: ÉTAPE 1 (Map icon), ÉTAPE 2 (Building icon), ÉTAPE 3 (Lightbulb icon), ÉTAPE 4 (Headset icon), and ÉTAPE 5 (Hand pointing to screen icon). Below this, the main content area is divided into five columns, each with a title and a list of links:

- ÉTAPE 1: j'explore les possibles**
  - 10 conseils pour s'orienter
  - Que faire après mon bac ?
  - Rechercher un métier
  - Info filières
  - Découvrir le monde professionnel
- ÉTAPE 2: Je découvre les formations et les parcours**
- ÉTAPE 3: J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix**
- ÉTAPE 4: Je souhaite en parler**
- ÉTAPE 5: Je prépare mon entrée dans la vie étudiante**

# FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

Nouveauté 2020

- > PASS ou L.AS : comment ça marche ?
- > Comment choisir sur Parcoursup le parcours qui vous convient le mieux ?

Consultez sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

- Des exemples
- Une page d'information
- Une FAQ complète

**Je suis en terminale et je veux faire des études de santé**  
(maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?      Deux exemples

<p>Une licence avec une option « accès santé »*</p> <p><b>L.AS</b></p> <p>Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences</p> <p>Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »</p>	<p>Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline*</p> <p><b>PASS</b></p> <p>Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature</p> <p>Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels</p>
<p>✓ Si Sonia valide sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou odontologie</p> <p>✗ Si Sonia ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé</p>	<p>✓ Si Nicolas valide sa 1<sup>re</sup> année de licence, il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique</p> <p>✗ Si Nicolas ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année</p>
<p>Ⓢ elle est admise en 2<sup>e</sup> année de pharmacie</p> <p>Ⓢ elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de chimie</p> <p>Ⓢ elle peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année</p> <p>Ⓢ elle peut se réorienter via Parcoursup</p> <p>et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>	<p>Ⓢ il est admis en 2<sup>e</sup> année de médecine</p> <p>Ⓢ il poursuit en 2<sup>e</sup> année de lettres</p> <p>Ⓢ il doit se réorienter via Parcoursup</p> <p>et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>

\* selon les possibilités offertes par les universités

# ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

---

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020

---

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

---

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

**Important** : renseigner un **numéro de portable** pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. **Les parents ou tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

---

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

---

Du 22 janvier  
au 12 mars  
inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle et de ses échanges avec l'équipe pédagogique :

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- > Pour des **formations sélectives** (Classe prépa, BTS, DUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)

**Conseil** : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

- > **Jusqu'à 10 vœux**

**Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2019, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne)

- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**



---

# LES VŒUX MULTIPLES

---

Du 22 janvier  
au 12 mars  
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations (comme les BTS, les CPGE, les DCG...)

> **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** proposées dans différents établissements ou sites en vue de faire l'objet d'un même vœu et ainsi d'élargir les possibilités de choix des candidats.

> **Un vœu multiple correspond à un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

*Exemple : si le lycéen demande le BTS métiers de la chimie dans 7 établissements, ses demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation.*

---

# LA DEMANDE DE CÉSURE : MODE D'EMPLOI

---

- > **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement (d'un semestre à une année universitaire) une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
  - > **Demande de césure à faire lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)**
  - > L'établissement prend connaissance de la demande de césure **uniquement** au moment où le lycéen effectue son inscription administrative
  - > Dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour savoir comment déposer sa demande de césure
  - > La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.
  - > Statut d'étudiant conservé, droit à la réintégration dans la formation où il a été admis, si éligible bourse versée

22<sup>•</sup> Janvier > 12<sup>•</sup> Mars 2020  
**Formulation des vœux**

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

---

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

---

Jusqu'au  
2 avril inclus

**Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :**

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Confirmer chacun de leurs vœux**

**Si un vœu n'est pas confirmé avant le 2 avril 2020 (23h59- heure de Paris), le vœu ne sera pas examiné par la formation**

---

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

---

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque vœu saisi par l'élève, via la **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque formation choisie par l'élève :
  - le professeur principal donne un avis sur ses compétences transversales
  - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier à **partir du 19 mai 2020**

## La fiche Avenir comprend pour chaque vœu :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

# EXAMEN DES VŒUX PAR LES FORMATIONS : LES PRINCIPES

---

7 avril > 11 mai 2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

— JJ/MM/AAAA

1  
4

---

# L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

Du 7 avril au  
11 mai

Le dossier de chaque lycéen est transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur. Pour chaque formation demandée, il comporte :

- > le projet de formation motivé
- > les bulletins de 1<sup>ère</sup> et terminale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> semestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- > la fiche Avenir renseignée par le lycée

# ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

19 mai – 17 juillet 2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

— JJ/MM/AAAA

1  
6



# 3

19 Mai → 17 Juillet 2020

## Je reçois les réponses des formations & je décide

**19 MAI**

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.  
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

**DU 17 JUIN AU 24 JUIN**

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

**DU 29 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET**

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

**8 JUILLET**

*Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



**VENDREDI 17 JUILLET**

**Fin de la phase principale :** dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

**DU 25 JUIN AU 11 SEPTEMBRE**

Phase complémentaire.



---

# PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

---

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix**, des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu :
  - > Leur rang dans la liste d'attente et le nombre de candidats en attente
  - > leur rang dans la liste d'appel, celui du dernier candidat admis cette année et celui du dernier candidat admis en 2019 (si l'information est disponible)

---

# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

---

A partir du  
19 mai

- > **Le 19 mai 2020** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il doit répondre à **TOUTES les propositions d'admission reçues, en respectant les délais de réponse** indiqués
- > Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

---

# LES RÉPONSES DES FORMATIONS

---

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> **Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...)** :

Réponse donnée au futur étudiant

**OUI (proposition d'admission)**

ou

**En attente d'une place**

ou

**Non**

Choix du futur étudiant

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

> **Formation non sélective (licences, PASS)** :

Réponse donnée au futur étudiant

**OUI (proposition d'admission)**

ou

**OUI-SI (proposition d'admission)**

ou

**En attente d'une place**

Choix du futur étudiant

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

---

## > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

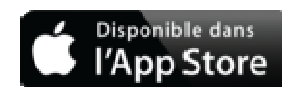
**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

## > L'application Parcoursup:

- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **elle sera téléchargeable** avant le 19 mai sur



et



---

## COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

---

### > Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus** : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 19 mai 2020 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 23 mai 2020 inclus.

- **Le 24 mai 2020** : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)
- **À partir du 25 mai 2020** : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

### A savoir :

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

---

## > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

---

## COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

---

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- > il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- > dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 25 juin 2020.



---

# L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

---

## >Quand ?

A partir du 19 mai 2020

Nouveauté  
2020

## >Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

## >Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

---

# UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

---

## >Quand ?

Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet

## >Pour qui et pourquoi ?

**Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)**

**A noter** : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

**Pour faire le point sur votre dossier**

## >Comment ?

**Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1<sup>er</sup> juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours**

---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

**Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :**

- **Avant le 17 juillet 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission **avant** le 13 juillet 2020
- **Avant le 27 août 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission entre le 13 et le 23 août 2020
- Aux dates fixées par la formation s'il accepte définitivement une proposition après le 24 août 2020

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

---

# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

---

A partir du  
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant**

---

# LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

---

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15  
janvier et le  
15 mai

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)



# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

---

[parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

 [@Parcoursup\\_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://www.facebook.com/Parcoursupinfo)

---

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION